



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Quarante-cinquième session

7-16 février 2007

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suivi du Sommet mondial pour le développement social

et de la vingt-quatrième session extraordinaire

de l'Assemblée générale : thème prioritaire :

promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous

**Déclaration présentée par l'Association soroptimiste internationale, le Comité des États-Unis pour UNIFEM, la Communauté internationale bahaïe, les Congrégations de Saint-Joseph, Dominican Leadership Conference, la Fédération Elizabeth Seton, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Franciscans International, Grail, Human Lactation Center, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation, Maryknoll Fathers and Brothers, Maryknoll Sisters of St. Dominic, People's Decade of Human Rights Education, Society of Catholic Medical Missionaries, School Sisters of Notre Dame, Sisters of Mercy of the Americas, les Soeurs de Notre-Dame de Namur, UNANIMA International et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

---

\* E/CN.5/2007/1.



## Déclaration

### Introduction

1. À l'occasion de la quarante-cinquième session de la Commission du développement social consacrée au thème de la « promotion du plein emploi et du travail décent pour tous », les organisations non gouvernementales ayant souscrit à la présente déclaration ont appelé l'attention sur la question de la lutte contre l'exploitation et la discrimination dont sont victimes les femmes et les fillettes migrantes.

## II. Recommandations

2. Nous engageons tous les États Membres à :

- **Ratifier et appliquer immédiatement la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille;**
- **Reconnaître les liens qui existent entre les migrations, le commerce, l'aide, le développement et les droits des femmes, et à soutenir les huit objectifs du Millénaire pour le développement;**
- **Créer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un Forum des Nations Unies sur les questions de migration, qui puisse faciliter le dialogue en vue d'un réexamen des politiques et de la formulation de recommandations touchant à l'adoption de nouvelles mesures. La participation des migrants, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à ce dialogue, aux côtés des États Membres, permettra de nouer de véritables liens de partenariat avec l'ONU et constituera le moyen le plus efficace d'élaborer des politiques;**
- **Créer des structures sociales économiques et politiques ou transformer celles qui existent déjà afin de faciliter l'instauration de conditions propices au développement humain pour tous;**
- **Élaborer, appliquer et promouvoir des politiques de migration qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Lutter contre l'intolérance, le racisme et la discrimination en veillant à ce que les migrants aient accès, sur un pied d'égalité, à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la protection juridique, et à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés et protégés;**
- **Lutter contre la corruption et la criminalité organisée, et contribuer ainsi pour une part importante à venir à bout des fléaux que sont la traite et la contrebande d'êtres humains.**
- **Trouver et allouer les ressources nécessaires à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, en particulier pour les agents de l'État et tous ceux qui sont chargés de faire appliquer la législation en vigueur en matière de sécurité et d'immigration.**

3. Nous, membres de la communauté des organisations non gouvernementales, nous engageons à soutenir toutes les mesures énumérées ci-dessus pour mettre fin à la discrimination et à l'exploitation dont sont victimes les femmes et les filles migrantes.

#### **La face féminine du phénomène des migrations**

4. Actuellement, près de 192 millions de personnes, soit 3 % du total de la population mondiale, ne vivent pas là où elles sont nées. Ceci signifie que, dans le monde, près d'une personne sur 35 est un migrant<sup>1</sup>. Dans certains pays, le pourcentage des femmes migrantes peut atteindre 80 %. La migration constitue aussi un phénomène qui touche la jeunesse : un tiers environ des migrants originaires de pays en développement sont âgés de 12 à 24 ans.

5. Les femmes et les enfants, notamment les fillettes, comptent parmi les migrants les plus vulnérables. Les migrantes sont exposées aux violences sexistes, à la discrimination et aux restrictions culturelles. Par ailleurs, la migration des femmes peut être très bénéfique pour les familles et pour la société, aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil. Des politiques d'immigration avisées devraient donner aux femmes les moyens d'accentuer ces avantages.

6. Les données relatives à la migration des femmes, notamment des autochtones, sont généralement insuffisantes, et nous demandons instamment qu'un effort de recherche supplémentaire soit entrepris dans ce domaine. Nous savons que les expériences vécues par les femmes et les fillettes migrantes, qu'elles soient positives ou non, sont différentes de celles que connaissent les hommes.

7. Bon nombre de femmes émigrent pour échapper à la pauvreté et au manque d'emplois décents dans leur pays d'origine. La mondialisation présente des aspects positifs, mais elle a aussi des conséquences négatives majeures : elle tend par exemple à appauvrir et à marginaliser davantage les femmes et les filles sans qualifications et peu éduquées, qui partent ailleurs pour survivre. De plus en plus nombreux sont les travailleurs qualifiés qui savent qu'ils peuvent être mieux rémunérés, bénéficier de meilleures conditions de travail et jouir d'une plus grande sécurité dans les pays plus riches. Comme l'attestent les rapports de l'ONU établis à l'issue de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, les récents accords de libre-échange ont notamment eu pour effet d'accroître la pauvreté parmi ceux qui sont les plus vulnérables, aux échelles individuelle, nationale et régionale.

8. D'autres personnes sont contraintes de quitter la terre qui les a vu naître à la suite de situations d'urgence sanitaire ou de catastrophe naturelle. Certaines d'entre elles émigrent dans des pays plus riches dans l'espoir d'être soignées et d'échapper à la malnutrition. D'autres quittent leur patrie parce que des catastrophes naturelles comme les tsunamis, les cyclones ou les tremblements de terre les ont laissées sans abri et vulnérables. Il arrive aussi – trop souvent – que la migration soit la conséquence d'une guerre, de persécutions politiques et de discriminations pour cause de différences politiques culturelles et religieuses. Enfin, les personnes ayant subi des tortures et des violences sexuelles aux mains de ceux-là même qui auraient dû les protéger le plus, n'ont souvent d'autre choix, notamment lorsqu'il s'agit de femmes, que de fuir leur pays d'origine ou de transit.

<sup>1</sup> Organisation internationale pour les migrations : <<http://www.iom.int/jahia/page3.html>>.

9. Pour être efficaces, les politiques d'immigration doivent procéder d'une démarche axée sur les droits de l'homme, s'articuler étroitement avec les politiques suivies en matière de commerce et de relations extérieures et être tout à la fois propices au développement des pays d'origine et avantageuses pour les pays d'accueil.

10. Un aspect positif de la migration est qu'elle peut aider les femmes à échapper aux conflits, aux violences individuelles, à la discrimination, aux restrictions culturelles et à l'oppression sexiste pour acquérir davantage d'autonomie. Les femmes peuvent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi, de nouveaux débouchés économiques et d'un plus large pouvoir de décision tout en ayant accès, avec leurs enfants, à un enseignement et à des soins de santé de meilleure qualité. Grâce aux fonds qu'elles envoient dans leur pays d'origine, elles peuvent procurer des revenus aux familles démunies. En outre, en remédiant aux pénuries de main-d'œuvre, elles peuvent être utiles à leur pays d'accueil. Ces travailleuses apportent aussi une contribution bénéfique aux gouvernements de ces pays, en payant des impôts, en cotisant aux fonds de sécurité sociale et en jouant un rôle prépondérant au sein de leur famille et de leur communauté.

11. Les femmes et les filles, courent néanmoins des risques bien plus grands sur le plan individuel et peuvent faire l'objet de pratiques coercitives, de violences, de vols et d'escroqueries durant le processus de migration. C'est ainsi, par exemple, que l'on estime à plus de trois millions, dont 80 % de femmes et de filles, le nombre de personnes victimes de la traite dans le monde. La traite des femmes, des fillettes et des jeunes garçons constitue aujourd'hui pour la criminalité organisée la troisième source de revenus, après la drogue et le trafic d'armes<sup>2</sup>. En outre, les femmes migrantes qui possèdent de solides qualifications privent leur pays d'origine de services précieux, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Les pays d'Afrique subsaharienne pâtissent ainsi du départ des travailleurs sanitaires et enseignants qualifiés dont ils ont besoin pour faire face à la pandémie de VIH/sida et éduquer les générations futures. Les conséquences de la séparation familiale sont en outre irréparables pour les filles.

12. Ces dernières années, il est devenu considérablement plus difficile d'attirer et de retenir les travailleurs sanitaires, notamment dans le secteur des soins de longue durée. Dans les secteurs de la santé et des soins de longue durées des pays développés, les employeurs ont recours à un nombre croissants de travailleurs originaires de pays en développement pour remédier à ces graves pénuries de main-d'œuvre. Ce sont de plus en plus souvent de jeunes migrantes qui prodiguent les soins les plus intimes aux personnes âgées dépendantes des pays développés. L'intégration des infirmières et aides soignantes migrantes dans les pays d'accueil peut être un défi majeur et les cas de discrimination sont fréquents. Les jeunes femmes répondent à des annonces pour devenir jeunes filles « au pair » et découvrent une réalité tout à fait autre. Une analyse plus approfondie des causes possibles et des tendances actuelles des migrations internationales de travailleurs vers les pays développés est nécessaire. Il faudrait se pencher sur les principaux problèmes et étudier les incidences positives et négatives de la migration sur les pays développés comme sur les pays en développement.

---

<sup>2</sup> « Women and International Migration a Long Neglected Issue », *Ghanaian Chronicle*, 19 septembre 2006, Copyright 2006 All Africa, Inc. Africa News.

13. Nous voulons appeler l'attention sur la vulnérabilité particulière des femmes et des filles migrantes, et sur la nécessité d'assurer leur protection à tous les stades du processus de migration, et réaffirmer la nécessité d'une approche de la question des migrations qui soit axée sur les droits de l'homme.

---